

Mon environnement

Mon Université

- Un environnement international : première université de France en nombre d'étudiants étrangers avec plus de 5.000 étudiants internationaux venant de 164 Pays
- Égalité des chances : la seule Université d'état des Alpes-Maritimes, pluridisciplinaire depuis 1965
- Histoire et modernité : puisant les racines de sa création en 1639, à la pointe de la haute technologie avec son Campus à Sophia Antipolis.
- Une université de taille : plus de 25.000 étudiants et 1.200 enseignants-chercheurs



Mon École

- Depuis 1966 la référence universitaire pour la formation dans les domaines de l'expertise-comptable et de la finance, du management et de la direction d'entreprise.
- Une situation géographique stratégique, grâce au deuxième aéroport international de France et à la proximité de Monaco, de l'Italie et de Sophia Antipolis (la "French Silicon Valley")
- 1.200 étudiants, dont 470 étrangers, et un corps enseignant international
- Des formations hautement professionnalisantes : plus de 100 intervenants professionnels et des stages obligatoires dans tous les cursus.



Je contacte l'IAE

Tél. : +33 (0)4 89 15 21 00

E-mail : iae@unice.fr

J'écris à l'IAE

IAE NICE

Campus Saint-Jean d'Angély
24, avenue des Diables Bleus
F-06357 NICE cedex 4

Je vais à l'IAE

rue du 22^e B.C.A.

Tramway : arrêt Vauban

Train : station Riquier

Bus #20, #27 : arrêt Saint-Jean d'Angély

Vélo-Bleu

iae.unice.fr



Membre de UNIVERSITE CÔTE D'AZUR



EFMD



SGS

Tous droits réservés - IAE NICE 2018. Crédit photos : Fotolia et DSD UNS.

Ne pas jeter sur la voie publique.

Les informations contenues dans ce document peuvent faire l'objet de modifications ultérieures.

Elles vous sont communiquées à titre indicatif.



Master Contrôle de Gestion et Audit Organisationnel

Contrôle de Gestion - Audit

Devenir
contrôleur de gestion

Présentation

La spécialité CGAO a pour objectif principal de préparer les étudiants à l'exercice des métiers du contrôle de gestion, de la comptabilité analytique, du conseil, et d'une manière générale à la direction financière. Elle propose une formation qui couvre l'ensemble des connaissances nécessaires à l'exercice de ces métiers. A cela, il faut ajouter que la spécialité CGAO peut être comprise comme l'aptitude à gérer des comptes et des hommes, qui se réclament d'une vraie éthique professionnelle.

Cette spécialité s'est construite autour de deux idées fondamentales, à savoir apporter aux étudiants:

- Une solide connaissance de l'organisation comptable française et européenne qui aborde l'intégration des normes comptables internationales ;
- Une compréhension de l'organisation, des problématiques managériales, de contrôle et d'audit dans une approche actuelle et évolutive.

Compétences

- Définir et mettre en place les indicateurs et les procédures de suivi de l'activité de la structure;
- Suivre l'évolution, analyser les performances de la structure, contrôler les résultats financiers et préconiser des actions correctives;
- Elaborer, présenter et effectuer les ajustements du budget;
- Effectuer le suivi budgétaire et superviser les clôtures comptables, les opérations d'inventaire;
- Conduire ou mettre en place le contrôle interne de la structure;
- Réaliser le reporting auprès des instances dirigeantes ;
- Superviser, contrôler la gestion de la trésorerie et émettre des recommandations sur l'allocation des ressources financières aux instances dirigeantes ;
- Proposer des solutions d'optimisation de rentabilité de la structure.

Vers les métiers de l'entreprise

Types d'emplois accessibles : Contrôleur(se) de gestion - Contrôleur(se) de gestion budgétaire ; Contrôleur(se) de gestion centrale ; Contrôleur(se) de gestion chargé(e) du budget - Directeur(rice) du contrôle de gestion - Responsable contrôle de gestion ; Directeur(rice) administratif(ve), financier(ère) et du contrôle de gestion.

Contenu de la formation

Première année

UE	Cours	ECTS	Hrs
1	Environnement fiscal et social	6	48
2	Finance	6	48
3	Systèmes d'information	6	48
4	Pilotage	6	48
5	Comptabilité et fiscalité	6	48
6	Pilotage avancé	6	48
7	Approfondissements comptabilité et finance	6	48
8	Mise en situation réelle	3	24
9	Projet professionnel et de recherche	15	12
TOTAL HEURES PREMIÈRE ANNÉE			372

Deuxième année

UE	Cours	ECTS	Hrs
10	Comptabilité avancée	6	72
11	Stratégie	6	48
12	Direction financière	6	72
13	Modélisation	6	48
14	Environnement fiscal et sectoriel	6	48
15	Projet professionnel et de recherche	30	12
TOTAL HEURES DEUXIÈME ANNÉE			300
TOTAL HEURES MASTER			672

Admission

Je postule

Phase d'admissibilité : mon dossier est évalué sur la base des trois critères cumulatifs suivant :

1. **Pré-requis nécessaires pour suivre la formation** :
 - être titulaire d'un diplôme de niveau bac+3 ou d'un titre jugé équivalent (180 ECTS ou 90 US credits)
 - Test d'aptitude à la gestion : Score SIM ou GMAT ou GRE ou SAT ou TAGE MAGE
2. **Mérite académique**
3. **Projet professionnel**

Phase d'admission : je passe un entretien oral avec le jury

Combien ça me coûte

En fonction de ma situation, j'aurai à régler :

- **droits nationaux** : il s'agit des taxes fixées par le MENESR (Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche). Tous les étudiants doivent régler les droits nationaux. Le montant exact de ces droits est communiqué par le ministère (et publié sur le site) mi-juillet.
- **cotisation de Sécurité Sociale** : elle est due par les étudiants français ou étrangers (hors UE) qui, au 1er octobre, ont moins de 28 ans. Sont exonérés : les étudiants de l'Union Européenne ayant une couverture dans leur pays d'origine, les membres des foyers SNCF, les étudiants travaillant au moins 96 heures par mois et tous les étudiants qui, au 1er octobre, ont plus de 28 ans.
- **cotisation Culture et Sport** : cette cotisation est facultative (montant : 30 euros). Elle donne accès à toutes les installations sportives de l'Université et à des réductions concernant les activités culturelles.
- **droits spécifiques** : le montant des droits spécifiques dépend de votre régime d'inscription.

Si je suis en « formation initiale » : la quasi-totalité de mes frais de scolarité est prise en charge par l'Etat. Je paye les droits nationaux et la cotisation à la sécurité sociale

Si je suis en « formation permanente » : l'Etat prend en charge une partie de mes frais de scolarité. Le reste est à ma charge

Si je suis en « formation continue » : l'Etat prend en charge une partie de mes frais de scolarité et le reste est pris en charge par un organisme financeur et/ou mon employeur.